

# MAIRIE

---

**De:** tarpin christine <christine.tarpin@ain.fr>  
**Envoyé:** mardi 16 février 2021 14:35  
**À:** MAIRIE  
**Objet:** Pont de Saint-Bernard

Monsieur le Maire,

Par lettre du 1<sup>er</sup> février, vous sollicitez les services du Département de l'Ain pour la constitution d'un groupe de travail dédié à l'étude d'une solution adaptée à l'évolution des flux de déplacements en modes doux sur le pont de Saint-Bernard.

Monsieur Éric Pelus, responsable de l'agence routière et technique Val de Saône-Bresse, est en charge de votre dossier. Il l'examine avec toute l'attention requise et vous tiendra informé des suites données dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations les meilleures.

Le Président  
Pour le Président et par délégation,

La directrice des routes

Sandrine MERAND

P/O

**Christine TARPIN**  
Secrétaire de direction  
DGAI/Direction des Routes  
45 Avenue Alsace Lorraine CS 10114  
01000 BOURG EN BRESSE  
**Bureau : 21 rue Bourgmayer – 01000 BOURG EN BRESSE**  
04 74 47 99 23

[www.ain.fr](http://www.ain.fr)



Adoptez l'éco-attitude

N'imprimez ce document que si c'est nécessaire

*Handwritten notes:*  
Du -> info et  
- CC  
- BF  
- EC  
( - JG  
- AS  
OK le 15/02  
*Signature*

On - info au Conseil



Monsieur le Maire  
390 rue de la Saône  
01600 SAINT BERNARD

N/Réf : MP/SLa/AD/2021-077  
Objet : Franchissement modes doux - Pont  
PJ : /  
Copie : M. Patrick NABETH, Vice-Président en charge des bords de Saône  
M. Yannick FAURE, directeur des services techniques CCDSV  
M. Véronique GAMON, Responsable du Pôle Economie et Tourisme CCDSV

Trévoux, le 21 JAN. 2021

Affaire suivie par : Samuel LACHAIZE  
Directeur général des services

Monsieur le maire

Par courrier en date du 29 décembre 2020, vous m'écrivez au sujet du pont qui franchit la Saône entre Anse à Saint-Bernard.

Vous estimez que celui-ci ne sera pas adapté pour accueillir les différents modes de déplacements, qui seront, selon vos termes, démultipliés du fait de la Vélo-route 50 et de la création de la Marina de la Métropole au Bordelan à Anse.

Vous souhaitez spécialement une solution adaptée aux modes doux pour la traversée de la Saône.

En ce qui concerne la solidité du Pont, vous avez déjà saisi plusieurs fois le département qui a conduit des analyses et a conclu que le pont était en bon état.

Nous savons qu'il existe à 3 kms en amont une traversée sécurisée avec l'ancien pont de Beauregard réservé aux modes doux, et une autre à 3 kms au sud avec la passerelle de Trévoux.

Comme vous le savez, la CCDSV est compétente pour réaliser des pistes cyclables et sur le linéaire du chemin de halage, non pour créer des voiries et des ponts.

Nous savons comme vous les difficultés, la lourdeur des dossiers dès qu'il s'agit de créer un nouveau franchissement.

Nous pensons qu'un tel dossier n'a malheureusement que très peu de chances d'aboutir au vu des difficultés financières des différentes collectivités, mais il serait effectivement dommage de ne pas le pousser.

C'est pourquoi, la commune de Saint -Bernard, estimant qu'il manquera un franchissement modes doux, pourrait se saisir du dossier au travers de sa clause de compétence générale, et la CCDSV serait à ses côtés pour défendre et soutenir le projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, mes salutations distinguées.

Le Président,  
Marc PECHOUX



# RHÔNE

LE DÉPARTEMENT



CHRISTOPHE GUILLOTEAU  
PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Monsieur Bernard REY  
Maire  
Mairie  
390 rue de la Saône  
01600 SAINT-BERNARD

Projet Vélo-route 50

Lyon, le

05 MARS 2021

Monsieur le Maire,

*Bernard*

Vous m'informez du lancement officiel du projet de Vélo-Route 50 susceptible d'augmenter sensiblement la fréquentation du Pont de St Bernard par les cyclistes. D'autres projets induiront un accroissement des déplacements non motorisés sur cet ouvrage et notamment la création d'un port de plaisance et d'une zone d'hébergement touristique sur la ZAC du Bordelan à Anse.

Le Pont de St Bernard, âgé de 83 ans, porte une chaussée de 6 mètres et est équipé de deux trottoirs de 1 mètre de largeur. Ces caractéristiques ne sont pas conformes aux exigences actuelles en matière de déplacement à pied ou en vélo. Par conséquent, vous avez suggéré au Département de l'Ain, gestionnaire de l'ouvrage, la création d'un groupe de travail pour étudier les solutions à même de sécuriser les déplacements mode doux.

Je vous informe que le Département du Rhône, copropriétaire de l'ouvrage, se propose de participer activement à la réflexion en prenant place dans ce groupe de travail au côté des autres acteurs du dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

*Christophe Guilloteau*

Christophe GUILLOTEAU

Votre interlocuteur : Wahid BOUZIANE

☎ 04 72 61 79 36 📠

✉ Abdel-wahid.bouziane@rhone.fr

Vos réf. : 2102012 - BR/SJ - Votre courrier du 1-02-2021

Nos Réf. : DIM - WBO/EGA/ODA - A PRENS 2102-00033

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

HÔTEL DU DÉPARTEMENT - 29-31 COURS DE LA LIBERTÉ - 69483 LYON CEDEX 03

**Le Président**

Monsieur Bernard REY  
Maire de Saint-Bernard  
Hôtel de Ville  
390 Rue de la Saône  
01600 SAINT-BERNARD

Nos réf. : DARES21 I43039 E2102-01361

Le Conseil régional, le **16 MARS 2021**

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu me faire part d'une demande de subvention concernant la restauration du pont en béton armé de 1938 pour accueillir en toute sécurité les différents modes de déplacement démultipliés dans le cadre du projet de la Vélo-route 50.

Je tiens à vous assurer que j'ai pris connaissance de votre demande avec attention.

Afin de répondre à votre attente, je saisis immédiatement Nicolas DARAGON, Vice-président délégué au Tourisme et au Thermalisme.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites qui pourraient être réservées à votre demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Laurent WAUQUIEZ

